

S A N T É

MISE À JOUR 2025

Dépistage du cancer du col de l'utérus

Comprendre pourquoi un suivi un peu plus régulier peut être conseillé lorsqu'on vit avec une maladie inflammatoire de la peau et que l'on prend certains traitements qui agissent sur l'immunité.

Certaines maladies inflammatoires de la peau peuvent nécessiter des traitements qui **modulent le système immunitaire** pour réduire l'inflammation. Dans ces situations, la Haute Autorité de Santé (HAS) recommande, à titre préventif, un dépistage du cancer du col de l'utérus un peu **plus régulier**. Ce n'est pas un signe d'alarme : c'est une simple mesure de précaution, comme un bilan de suivi.

1 POURQUOI UN SUIVI ADAPTÉ ?

Le cancer du col de l'utérus est presque toujours lié à une infection persistante par le **papillomavirus (HPV)**. Chez une personne dont l'immunité est diminuée, le corps élimine parfois moins bien ce virus, ce qui peut favoriser sa persistance.

👉 **Ce n'est pas la maladie de peau elle-même** qui augmente le risque, mais le **contexte thérapeutique** lorsqu'un traitement agit sur l'immunité au long cours. C'est pourquoi un dépistage légèrement rapproché est proposé — pour repérer tôt d'éventuelles lésions et les traiter avant qu'elles n'évoluent.

2 QUELS TRAITEMENTS SONT CONCERNÉS ?

Ce qui peut justifier un suivi rapproché

● Traitements concernés

- 💊 Biothérapies (anti-TNF, anti-interleukines, inhibiteurs JAK)
- 💊 Immunosuppresseurs classiques
- 💊 Corticoïdes **oraux** pris sur une longue durée

● Généralement non concernés

- ● Crèmes et traitements **locaux**
- ● Dermocorticoïdes (corticoïdes en crème)
- ● Cures **courtes** ou traitements ponctuels

La HAS vise les personnes immunodéprimées, notamment **sous traitement immunosuppresseur au long cours** (en pratique depuis au moins un an). Si vos traitements sont **locaux ou ponctuels**, vous n'êtes généralement pas concerné(e) par un dépistage renforcé.

3 QUI PEUT ÊTRE CONCERNÉ(E) ?

Vous pouvez être concerné(e) si vous êtes **suivi(e) pour** l'une de ces maladies **et** que vous prenez un traitement agissant sur l'immunité (voir section 2) :

Psoriasis • Eczéma / dermatite atopique • Maladie de Verneuil • Prurigo nodulaire • Vitiligo • Pelade • Urticaire chronique spontanée

👉 Le dépistage adapté débute en général **dans l'année** suivant la mise sous traitement immunosuppresseur. En cas de doute sur votre situation, votre médecin est le meilleur interlocuteur.


4 CE QUE RECOMMANDE LA HAS (2025)


Fréquence conseillée pour les personnes immunodéprimées (hors VIH, qui relève de recommandations spécifiques) :

Âge	Examen	Fréquence
25 – 29 ans	Frottis (cytologie)	Tous les ans
30 – 65 ans	Test HPV	Tous les 3 ans si le test est négatif
Après 65 ans	Décision personnalisée	Selon le dernier test HPV et les antécédents

→ L'objectif est un **suivi adapté**, pas une surveillance excessive. Pour repère, en population générale le test HPV se fait tous les 5 ans entre 30 et 65 ans.

5 COMMENT FAIRE LE DÉPISTAGE ?

 L'examen est simple et rapide. Il peut être réalisé par votre : **gynécologue, médecin traitant, sage-femme**, ou en **laboratoire** sur prescription.

 Un **auto-prélèvement** (test HPV) est possible à partir de 30 ans, notamment si le dépistage est difficile d'accès ou trop espacé. Parlez-en à votre médecin.

Vaccination contre le HPV : utile, mais pas suffisante

La vaccination protège contre une grande partie des HPV, mais **pas contre tous**, et sa durée de protection reste incertaine chez les personnes immunodéprimées. **Elle ne remplace donc pas le dépistage** : le suivi gynécologique régulier reste recommandé, même en cas de vaccination.

★ POINTS CLÉS À RETENIR

- ✓ Un dépistage adapté ne veut **pas** dire que le risque est élevé — c'est une mesure de prévention.
- ✓ Ce n'est pas la maladie de peau, mais **certains traitements au long cours** qui justifient le suivi.
- ✓ Crèmes, traitements locaux et cures courtes ne sont **généralement pas** concernés.
- ✓ 25–29 ans : frottis chaque année | 30–65 ans : test HPV tous les 3 ans si négatif.
- ✓ La vaccination HPV ne dispense pas du dépistage ni du suivi gynécologique.
- ✓ Parlez-en lors de votre prochain rendez-vous : **le suivi doit s'adapter à votre situation.**

À PROPOS DE CETTE FICHE

Fiche éditée par Reso dermatologie, d'après la recommandation de la Haute Autorité de Santé (HAS) « Dépistage du cancer du col de l'utérus chez les personnes immunodéprimées (hors PVVIH) », octobre 2025. Document informatif qui ne remplace pas l'avis de votre médecin.

**Les maladies inflammatoires chroniques de la peau,
notre mission.**

Les patients, notre priorité !

R E J O I G N E Z - N O U S



Une question ?

 @happyreso

 contact@happyreso.fr

W W W . R E S O - D E R M A T O L O G I E . F R